UNIVERSITÉ LOVANIUM
LÉOPOLDVILLE XI
CONGO BELGE

Léopoldville, le 9 juin 1960
Tél. 7501

Je soussigné, M. PLEVOETS, Secrétaire de l'Université Lovanium de Léopoldville, certifieque Monsieur NDEREMBAKO Ignace, né en 1936 à Kamushiha, territoire de Muramvya, est inscrit en section pré-universitaire générale pour l'année académique 1959-1960, qu'il quitte l'Université Lovanium pour raison de santé, et qu'il désire jouir de la seconde partie de sa bourse de voyage.
Fait à Lovanium, le 9 juin 1960

Le Secrétaire de l'Université

M. PLEVOETS

Léopoldville, le 16 mai 196
Tél. 7501

82/

Monsieur le Directeur Général
de la 8ème Direction Générale
Building Administratif
LEOPOLDVILLE/KALINA

LOVANIUM
UNIV... LEOPOLDVILLE XI
CONGO BELGE

VR/SU/803/LL

Monsieur le Directeur Général,

Je vous prie de trouver sous ce pli certificat médical établi au nom de Monsieur NDEREMBAKO Ignace. Cet étudiant a quitté l'Université Lovanium vendredi 13 mai.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments très distingués.

82	1434	Entré le 18/5/60
	CL : 822.	
Réponse le / /5 par 82 / de G. G. - 80 - 82		
Classé sans suite		

Le Vice-Recteur,

A. VANDER PERRE.

CLINIQUES UNIVERSITAIRES
UNIVERSITE LOVANIUM

Léopoldville XI, le
B. P. 123
Tél. 7301 - 7302

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur en Médecine, certifie que Monsieur NDERMBAKO Ignace est atteint d'aliénation mentale et que pour cette raison il a dû être interné à la date de ce jour.

Dr. C.S. ROMBE.

Lovanium, le 13 mai 1960.

/ M I N U T E /

979

GOUVERNEMENT GENERAL
8ième DIRECTION GENERALE
2ième DIRECTION

ENS. MOYEN ET SUPERIEUR.
2ième Section

Léopoldville, le

N°822/ 014836 25-5-60

/ CONFIDENTIEL /

Transmis copie à Monsieur le Directeur Provincial de l'Enseignement à USUMBURA.

Objet : Bourse d'études
cas M. NDEREMBAKO
Ignace.

A Monsieur le Résident Général
du Ruanda-Urundi
USUMBURA.

Minutée par :
CATRY
19/5/60

Dactylo par :
MABUAKI
24/5/60

Collat. par :
H. Catry
25.5.60

Monsieur le Résident Général,

Me référant à ma lettre n° 822/013148 du 7 mai 1960, relative à l'objet cité en marge, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe à la présente une copie de la lettre VR/SU/803/LL du 16 mai 1960 de l'Université Lovanium, ainsi qu'une copie du certificat médical qui était annexé à la précitée lettre de l'Université.

Je vous saurais gré de vouloir bien arrêter le versement des tranches mensuelles de l'intervention du gouvernement dont il bénéfice.

25.5.60

Le Gouverneur Général,
p.o.
Le Directeur-Chef de Service, a.i.,
F. MEERSMAN.

1 pièce
1 sign. s. l. pl.

GOUVERNEMENT GENERAL
8ième DIRECTION GENERALE
2ième DIRECTION

ENS. MOYEN ET SUPERIEUR.
2ième Section

Léopoldville, le 7.5.60.

6/5

822/013148

Transmis copie pour information,
à Monsieur le Directeur Provincial
de l'Enseignement à USUMBURA.

Bourse d'études
Cas M. NARAHUVYE N.
M. NDEREMBAKO I.

A Monsieur le Résident Général
du Ruanda-Urundi
à
USUMBURA.

Remis classé au dossier Narahuvye.

Monsieur le Résident Général,

Me référant à ma lettre n°822/011872 du 23.4.1960, relative à M. NARAHUVYE Nicodème et NDEREMBAKO Ignace, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe à la présente une copie de la lettre SU/PH/751/MT du 3 mai 1960, de l'Université Lovanium.

Je vous prie de bien vouloir considérer ma lettre du 23.4.1960 précitée comme nulle et non avenue et de continuer le versement des tranches mensuelles de l'intervention du gouvernement dans les frais d'études de ces deux étudiants.

Le Gouverneur Général,
p.o.
Le Directeur-Chef de Service, a.i.,
sé/P. MEERSMAN.

Joint classé dans dossier Nahuvye.

GOUVERNEMENT GENERAL
3ième DIRECTION GENERALE
2ième DIRECTION

Léopoldville, le 13-4-60. 22/4

ENS. MOYEN ET SUPERIEUR.

822/011972.

2ième Section.

Transmis copie pour information à Monsieur le Directeur Provincial de l'Enseignement à USUMBURA.

Bourse d'études
arrêté royal
30.10.1958.

A Monsieur le Résident Général
du Ruanda-Urundi
à
USUMBURA.

Monsieur le Résident Général,

J'ai l'honneur de vous informer que Messieurs NAHAHUVYE Nicodème et NDEREMBAKO Ignace étudiants à l'Université Lovanium ont interrompu leurs études dans le courant du mois d'avril.

Je vous saurais gré de vouloir bien arrêter le versement des tranches mensuelles de l'intervention du gouvernement dont ils bénéficient.

Le Gouverneur Général,
p.o.
Le Directeur-Chef de Service, a.i.,
sé/ F. MEERSMAN.

/ M I N U T E /

64

GOUVERNEMENT GENERAL
8ième DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION

ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR

2ème SECTION

Léopoldville, le

N° 822/

001381 15-1-60

Transmis copie, pour information, à Monsieur le Directeur Provincial de l'Enseignement à USUMBURA.

R-U

OBJET: Bourse et prêt d'études.
Bourse de voyage 1959-1960.

A Monsieur NDEREMBAKO Ignace
c/° Lovanium à
LEOPOLDVILLE 11.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je marque accord définitif à l'octroi d'une bourse et d'un prêt d'études et d'une bourse de voyage à titre d'intervention du gouvernement dans les frais de vos études pendant l'année académique 1959-1960. L'intervention du Gouvernement a été fixée à 36.000 F, dont 24.000 F constituent la partie bourse et 12.000 F la partie prêt.

Il sera procédé prochainement au versement à votre profit d'un montant de 15.000 F se répartissant en 6.000 F à titre de provision initiale et 9.000 F à titre de tranche(s) mensuelle(s) relative(s) aux mois d'octobre, novembre et décembre 1959

Le solde, soit 21.000 F vous sera versé par tranches mensuelles de 3.000 F.

Je vous prie de vouloir bien vous adresser muni de la présente, à l'autorité territoriale habilitée à vous délivrer une feuille de route et le(s) réquisitoire(s) nécessaire(s) pour le voyage (*) de votre lieu de résidence à Léopoldville (Université Lovanium).

Je vous prie également de vouloir bien conserver soigneusement la feuille de route et le(s) ticket(s) relatifs à votre voyage et de les remettre dès votre arrivée à la Direction de l'établissement scolaire que vous fréquentez.

Veuillez agréer, Monsieur , l'assurance de ma considération distinguée.

(*) Imputation: art. 40/04 du B.O. 1959. R-U

LE GOUVERNEUR GENERAL,
p.o.
LE DIRECTEUR-CHEF DE SERVICE,
sé/ J. AERTS.

14-1-60

RESIDENCE DE L'URUNDI
TERRITOIRE DE MURAMVYA.-

1°

ATTESTATION DE RESIDENCE

Je soussigné, M.GERGEAY, Administrateur de Territoire à Muramvya(Ruanda-Urundi) certifie que SINANKWA,Joseph(ev) père de Mr. NDEREMBAKO,Ignace et KAMENYERO,Marie(ev) mère de Mr.NDEREMBAKO,Ignace résident à la colline Kamushiha, sous-chefferie Matongo,chefferie Mugamba-Nord,Territoire Muramvya,Résidence de l'Urundi(Ruanda-Urundi).-

La présente attestation est délivrée à l'intéressé en vue de l'obtention d'une bourse et d'un prêt d'études pour l'année académique 1959-1960.-

Muramvya, le 31 décembre 1959
L'Administrateur de Territoire,
M.GERGEAY.,

3e

RESIDENCE DE L'URUNDI

RESIDENCE DE L'URUNDI
TERRITOIRE DE MURAMVYA.-

2e

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE,VIE ET MOEURS.-

Nous soussignés, M.GERGEAY, Administrateur de Territoire à Muramvya, certifions que le nommé NDEREMBAKO,Ignace, fils de SINANKWA Joseph(ev) et de Kamenyero,Marie(ev), originaire de la colline Kamushiha, sous-chefferie Matongo, chefferie Mugamba-Nord,Territoire Muramvya, est de bonne conduite, vie et moeurs et qu'il n'a, à notre connaissance, jamais encouru de condamnation.-

Muramvya, le 31 décembre 1959
L'Administrateur de Territoire,
M.GERGEAY.,

Résidence de l'Urundi
Territoire de Muramvya

5°

Attestation de revenus imposables

Je soussigné, J. NDEREMBAKO, originaire de la colline Kamenshika, sous-chefferie Matongo, chefferie Muganamba-Nord, Territoire Muramvya, certifie sur l'honneur que je n'ai pas disposé de revenus imposables pour l'année civile antérieure à celle précédant le 1er trimestre de l'année académique pour laquelle l'intervention est sollicitée, à savoir l'année civile 1957

Muramvya, le 31 décembre 1959

J. Nderembako

6°

UNIVERSITÉ LOVANIUM
LÉOPOLDVILLE XI
CONGO BELGE

Léopoldville, le
Tél. 7501

ATTESTATION

Le soussigné M. PLEVOETS

Secrétaire de l'Université Lovanium de Léopoldville déclare

et certifie par la présente que

. NDEREMBAKO. Ignace. . . . .

de . Usumbura . . . .

né(e) à ....Kamushiha (Matago). le ..1936.........

est inscrit(e) comme étudiant(e) régulier(e) à l'Université Lovanium pour l'année académique 1959 - 1960 en

. . . préuniversitaire générale . . . .

. . . .

Fait à Léopoldville, le ....6 janvier 1960....

Le Secrétaire de l'Université

[signature]

4°

C E R T I F I C A T

DELIVRE PAR LE GRAND SEMINAIRE

DE B U R A S I R A (URUNDI)

Le Soussigné, Recteur du Grand Séminaire de BURASIRA, déclare que le porteur de ce certificat, à savoir IGNACE NDEREMBAKO, originaire de la Mission de Kiheta et du Territoire de Muramvya, est sorti régulièrement du Grand Seminaire de Burasira.

Il certifie, en outre, que Mr Ignace Nderembako a réussi avec distinction les examens de tout le cycle des Humanités Latines et de Trois Années de Philosophie.

Nous le recommandons instamment comme un jeune homme de bonnes moeurs et de conduite irréprochable.

LE RECTEUR DU GRAND SEMINAIRE DE BURASIRA

sé/ J. KEUPPENS, S.TH. D.

Burasira, le 12 JUILLET 1959

GAND SEMINAIRE
B U R A S I R A
Dép.Post.USUMBURA
URUNDI (Afr.Belge)

Pour copie conforme,
Le Rédacteur Principal,
W. PIRON.,

542 - 10.58

LIMETE, le 15 janvier 1960

Monsieur le Directeur Chef de Service de
la 8ème Direction Générale-2ième Direction
Enseignement Moyen et Supérieur
2ième Section
~~BUREAU CENTRAL DES TRAITEMENTS DE LA COLONIE~~

LÉOPOLDVILLE/KALINA

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis titulaire du compte n° 996094 chez la Banque du Congo Belge à LIMETE.

Je vous saurais gré de vouloir bien ordonnancer, dorénavant, pour le crédit de ce compte, toutes sommes (traitements, indemnités, etc...) qui me seraient dues.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Nom : NDEREMBAKO
Prénoms : Ignace
Compte n° 996094 chez B. C. B. LIMETE

Service : Etudiant Lovanium
Léopoldville XI

(Vlaamse tekst op keerzijde)

Résidence de l'URUNDI
TERRITOIRE de MURAMYA

8°-

Attestation relative à la bourse de voyage

Nous soussignés SINANKWA, Joseph et KAMENYERO Marie, père et mère de Mr NDEREMBAKO Ignace et originaires de la colline Kamuhuha sous-chefferie Matongo, chefferie Muganza-Nord, Territoire Muramya, certifions sur l'honneur que nous ne bénéficions pas en raison de notre situation contractuelle ou statutaire, de la gratuité totale ou partielle des frais de voyage pour lesquels l'intervention du Gouvernement est sollicitée

Muramya, le 31 décembre 1959

8/

Annexe.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'EPREUVE DE MATURITE 1959.

Demande de Bourse et Prêt d'études et(ou) de Bourse de voyage pour études préuniversitaires (A.R. du 30 octobre 1958).

Je soussigné (1). NDEREMBAKO Ignace.....
né à...Kamushika........, le....1936..............................
~~marié~~ - célibataire (2) - ~~Belge~~ (~~Européen~~ ou Con~~golais~~) - Lux~~embour~~geoix -
ressortissant du Ruanda-Urundi (2) dont les parents ou ~~tuteurs~~ (2) résident
(3) à. Kamushika - Territoire Muramvya (Urundi).
sollicite: Chefferie Mugamba Nord (Kamatari)-S/chef Nyarucake

A. Une bourse et un prêt d'études (4) d'un montant global de 36.000 frs(maximum) Je m'engage à rembourser selon les dispositions de l'article 15 de l'arrêté royal du 30 octobre 1958 la partie prêt de l'intervention qui me sera accordée par le Gouvernement.

B. Une bourse pour les frais d'un voyage aller retour de. ~~Usumbura~~ KIVIMBA (5)
à .~~Kivimba (centre commercial)~~. LEOPOLDVILLE (6) LOVANIUM
Je sollicite cette intervention du Gouvernement pour les frais d'études
de la (7)..PREUNIVERSITAIRE..
à l'établissement scolaire (8)....LOVANIUM..............................
pendant l'année académique 1959....1960
Je suis titulaire du diplôme (certificat) de (9)..6 années d'humanités anciennes achevées au petit séminaire de Mugera
Je déclare m'inscrire à l'épreuve de maturité organisée par le Gouvernement et qui aura lieu le 25 novembre 1959.
Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis par la présente sont exacts.

Adresse exacte:

~~Mr Ignace Nderembako~~
~~Mission de Kiheta~~
~~Mpanuka~~

Date et signature. : Le 24 novembre 1959
Nderembako

Voici cependant mon adresse actuelle :
Ignace Nderembako
Collège du Saint-Esprit
Usumbura